

DJOGBÉNOU FAIT ADOPTER SON DEUXIÈME RAPPORT D'ACTIVITÉ ET UN NOUVEAU CODE DE LA ROUTE



Georges ALE, Ariel SACRAMENTO, Orden ALLADATIN et les autres acteurs dévoilent les grandes innovations du Code de la route

Les députés saluent et soutiennent la réforme



Ces députés qui saluent le bilan du président DJOGBÉNOU



DJOGBÉNOU renforce le suivi des missions des députés

NOUVEAU CODE DE LA ROUTE AU BÉNIN

Georges ALE, Ariel SACRAMENTO, Orden ALLADATIN et les autres acteurs dévoilent les grandes innovations du Code de la route



Sécurité routière : un nouveau dispositif pour sauver des vies

À la faveur d’une conférence de presse consacrée au nouveau Code de la route, Georges ALE, Ariel SACRAMENTO, Orden ALLADATIN et les autres intervenants ont apporté des éclairages sur les principales innovations de ce texte adopté par les députés. Composé de six titres et de 122 articles, ce nouveau cadre juridique ambitionne de renforcer la sécurité routière, de mieux protéger les piétons et les autres usagers vulnérables, et de responsabiliser davantage les conducteurs.

Le Bénin franchit une nouvelle étape dans la modernisation de sa réglementation routière. Avec l’adoption du nouveau Code de la route, le pays se dote d’un cadre juridique actualisé qui remplace le dispositif jusque-là fondé sur un arrêté datant de 1956. Le texte compte désormais six titres et 122 articles, contre sept titres et 121 articles dans le projet initial.

Au cours de la conférence de presse, les échanges ont permis de mettre en lumière les enjeux de cette réforme, dont l’objectif principal est de réduire les accidents et de préserver les vies humaines.

Georges ALE alerte sur l’ampleur des accidents de la route

Le ministre Georges ALE a rappelé la gravité de la situation sécuritaire sur les routes béninoises. Selon les chiffres qu’il a avancés, les accidents de la circulation provoquent plus de 3 200 décès par an, soit une moyenne de neuf morts par jour. Les piétons représenteraient 15 % des personnes tuées.

Ces statistiques illustrent l’urgence d’une action renforcée en faveur de la sécurité routière. Le nouveau Code entend ainsi mieux protéger les usagers les plus exposés et promouvoir des comportements responsables sur les voies publiques.

Ariel SACRAMENTO précise les obligations des conducteurs

Le directeur général du Centre national de sécurité routière (CNSR), Ariel SACRAMENTO, a apporté des précisions sur les obligations qui pèseront notamment sur les conducteurs de deux-roues motorisés.

Le permis de conduire est désormais explicitement consacré dans le Code pour les conducteurs de véhicules motorisés. L’immatriculation et l’assurance de tous les deux-roues deviendront également obligatoires prochainement, selon les précisions apportées lors de la rencontre.

Ces mesures visent notamment à faciliter l’identification des engins, le traitement des cas de vol et la prise en charge des victimes d’accidents. La conduite sous l’emprise de l’alcool ou de substances psychotropes, ainsi que le refus de se soumettre aux vérifications prévues, sont également passibles de sanctions. Des textes d’application sont attendus pour encadrer certains contrôles, notamment ceux relatifs à l’alcoolémie.

Le responsable du CNSR a par ailleurs souligné le rôle que devront jouer les auto-écoles dans la professionnalisation de la formation des conducteurs et dans la sensibilisation à la sécurité routière en milieu scolaire.

Orden ALLADATIN éclaire le champ d’application du Code

Le président de la Commission des lois, Orden ALLADATIN, est intervenu sur les questions relatives au champ d’application du nouveau texte, notamment les interactions entre la circulation routière et les voies ferrées.

Il a expliqué que le Code s’applique à la route, y compris dans les situations où une voie ferrée la longe, la traverse ou la croise. Les chemins de fer qui ne sont pas directement liés à la route relèvent, quant à eux, d’autres textes réglementaires appelés à être révisés.

Cette précision permet de mieux cerner le périmètre de la réforme et les domaines dans lesquels des adaptations juridiques complémentaires restent nécessaires.

Piétons, cyclistes et élèves : une protection renforcée

Le nouveau Code accorde une place importante à la protection des usagers vulnérables. Un amendement adopté interdit l’occupation des trottoirs et des espaces aménagés pour les piétons. Le texte prévoit également la prise en compte des pistes cyclables et des aménagements destinés aux personnes vulnérables dans la conception des routes.

L’éducation à la sécurité routière est aussi consacrée à différents niveaux du système éducatif, y compris dans l’enseignement primaire. L’ambition est de développer dès le plus jeune âge une culture de prudence, de civisme et de respect des règles de circulation.

Concernant les limitations de vitesse, le texte laisse au gouvernement la possibilité de les adapter par voie réglementaire en fonction de l’aménagement des routes et des risques encourus par les populations.

La promulgation attendue pour accélérer l’application

L’entrée en vigueur opérationnelle de plusieurs mesures dépendra de la promulgation du Code et de l’adoption des textes réglementaires nécessaires. Le ministère chargé des Transports devra notamment soumettre les textes déjà préparés au Conseil des ministres ou les adopter par arrêté ministériel, selon les procédures applicables.

Le CNSR et les autres structures compétentes devront également intensifier la communication et la sensibilisation auprès des usagers.

À travers cette réforme, les autorités entendent faire de la sécurité routière une responsabilité partagée entre l’État, les collectivités, les professionnels de la route et les citoyens.

Au-delà de son adoption, le nouveau Code de la route sera véritablement jugé sur sa capacité à modifier les comportements, à réduire les accidents et à sauver des vies.

NB : Le nom du quatrième intervenant n’étant pas précisé dans les informations transmises, il faudra me le communiquer pour que je puisse le faire figurer explicitement dans le titre, sans risquer une erreur d’attribution.

Augusta DAKPOGAN

MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L’emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel “www.lemblemedujour.com”

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L’emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

Email : lemblemedujour@gmail.com
Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

Emeric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

ASSEMBLÉE NATIONALE – 10^E LÉGISLATURE

Djogbénou fait adopter son deuxième rapport d'activité et un nouveau Code de la route



Réunis en séance plénière ce lundi 26 octobre 2026 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, les députés ont approuvé à l'unanimité le deuxième rapport d'activité du président de l'Assemblée nationale, Joseph Fifamin Djogbénou. Ils ont également adopté le nouveau Code de la route, appelé à renforcer la sécurité routière et à moderniser les règles de circulation au Bénin.

L'Assemblée nationale poursuit ses travaux sous le signe du renforcement du contrôle parlementaire et de la modernisation du cadre législatif. Au cours de la séance plénière du lundi 26 octobre 2026, les députés ont adopté à l'unanimité le deuxième rapport d'activité du président de l'institution, le professeur Joseph Fifamin Djogbénou, couvrant la période du 22 avril au 30 septembre 2026.

Ce vote traduit l'approbation des parlementaires pour le bilan présenté par le président de l'Assemblée nationale au titre de cette période de la 10^e législature. Le rapport fait état de neuf réunions du Bureau, de trois réunions de la Conférence des présidents, d'une session ordinaire et d'une session extraordinaire, ainsi que de deux questions adressées au gouvernement.

Au cours de cette période, plusieurs textes législatifs ont été examinés et adoptés, notamment dans les domaines de l'environnement, de la gestion des forêts et de la faune, ainsi que de la répression du faux monnayage.

Un contrôle parlementaire renforcé

Au-delà du bilan des activités, Joseph Djogbénou a annoncé des mesures destinées à consolider le contrôle de l'action gouvernementale. Désormais, deux séances par mois seront consacrées à l'examen des questions au gouvernement, une orientation qui vise à renforcer le suivi de l'action publique et la redevabilité des autorités gouvernementales devant la représentation nationale.

La modernisation de l'administration parlementaire figure également parmi les priorités. Des réformes sont engagées pour accélérer la digitalisation de l'institution et introduire, de manière raisonnée, l'intelligence artificielle dans son fonctionnement. Un audit organisationnel a, par ailleurs, mis en évidence la nécessité d'élaborer une stratégie prospective sur cinq ans pour une meilleure gestion des ressources humaines.

Les députés ont aussi adopté le budget de l'Assemblée nationale pour l'exercice 2027.

Les groupes parlementaires saluent la qualité du rapport

À l'issue de la présentation, les députés des groupes parlementaires Bloc républicain (BR) et Union progressiste le Renouveau (UP-R) ont salué la qualité du document soumis à leur appréciation. Ils ont notamment mis en avant les efforts déployés pour promouvoir une gouvernance parlementaire davantage orientée vers les préoccupations sociales et les attentes des populations.

L'adoption unanime du rapport constitue ainsi un moment important dans l'appréciation des activités conduites sous la présidence de Joseph Djogbénou depuis le début de la 10^e législature.

La Facilité africaine de soutien juridique pour défendre les intérêts du Bénin

Les travaux de la plénière ont également été marqués par l'adoption de la loi n° 2026-17 portant autorisation de ratification de l'accord instituant la Facilité africaine de soutien juridique (FASJ).

Ce mécanisme vise à accompagner les États africains dans les négociations contractuelles complexes et les contentieux impliquant notamment de grandes entreprises internationales ou des créanciers importants. Pour le Bénin, cette ratification représente un levier de renforcement de l'expertise juridique et technique de l'État, afin de mieux défendre ses intérêts et de rééquilibrer les rapports de force dans les dossiers sensibles.

Un nouveau Code de la route pour tourner la page du décret de 1956

Autre décision majeure de cette séance : l'adoption de la loi n° 2026-18 portant Code de la route en République du Bénin. Ce nouveau dispositif vient remplacer le cadre réglementaire hérité du décret de 1956, devenu inadapte aux réalités actuelles de la circulation routière.

Le texte entend renforcer la prévention des accidents et responsabiliser davantage les usagers de la route. Parmi les principales mesures annoncées figurent l'encadrement de l'alcoolémie au volant, la répression de la conduite sous l'influence de stupéfiants et le durcissement des sanctions contre les excès de vitesse.

Le port du casque pour les conducteurs de motocyclettes et leurs passagers, le port de la ceinture de sécurité à l'avant comme à l'arrière des véhicules, l'instauration du permis à points et l'enseignement de la sécurité routière dans les établissements scolaires figurent également parmi les dispositions présentées.

À travers cette réforme, les députés entendent contribuer à la réduction des accidents et des pertes en vies humaines. L'application effective de ces nouvelles dispositions, leur appropriation par les usagers et les actions de sensibilisation seront toutefois déterminantes pour atteindre les objectifs poursuivis.

Ezin Gilles Zoungù installé dans ses fonctions

En ouverture de la séance plénière, le député suppléant Ezin Gilles Zoungù a été installé dans ses fonctions en remplacement de Jean-Michel Abimbola, nommé ambassadeur du Bénin en France.

Par ailleurs, plusieurs autres textes ont été affectés aux commissions compétentes pour étude, notamment la proposition de loi relative à l'obligation de souscription d'une assurance pour tout véhicule terrestre à moteur.

Entre l'approbation du rapport d'activité de son président, le renforcement du contrôle parlementaire et l'adoption de réformes législatives majeures, cette séance du 26 octobre 2026 aura été marquée par des décisions touchant à la fois au fonctionnement de l'institution, à la défense des intérêts de l'État et à la sécurité des citoyens.

Eméric Joël ALLAGBE



ÉVÉNEMENTIEL À PORTO-NOVO

ELONA HOUSE, un cadre d'exception pour les fêtes et les conférences

À Djassin Hounvié, dans la ville de Porto-Novo, ELONA HOUSE se positionne comme une adresse de choix pour l'organisation de mariages, anniversaires, cérémonies familiales et rencontres professionnelles. Avec ses espaces aménageables, ses salles climatisées et ses équipements adaptés, l'établissement entend offrir aux particuliers comme aux entreprises un cadre propice à la réussite de leurs événements.

Trouver un espace approprié pour organiser une cérémonie ou une rencontre professionnelle constitue souvent un véritable défi. À Porto-Novo, ELONA HOUSE apporte une réponse à ce besoin en mettant à la disposition de sa clientèle des salles de fêtes et de conférences adaptées à différentes occasions.

Que ce soit pour un mariage, un anniversaire, une communion, un baptême ou une réunion professionnelle, l'établissement propose un cadre accueillant permettant de recevoir les invités dans de bonnes conditions. La modularité des espaces constitue l'un de ses atouts, offrant la possibilité d'adapter la configuration des salles à la nature et à l'envergure de chaque manifestation.

Des prestations pensées pour le confort des clients

Au-delà de la mise à disposition des espaces, ELONA HOUSE met en avant plusieurs services destinés à faciliter l'organisation des événements. L'établissement dispose notamment de salles climatisées, d'une assistance technique professionnelle et d'un groupe électrogène disponible pour contribuer à la continuité des activités en cas de coupure d'électricité.

Ces équipements représentent des avantages importants pour les organisateurs soucieux du confort de leurs invités et du bon déroulement de leurs cérémonies. Ils permettent également d'envisager des rencontres professionnelles et des conférences dans un environnement adapté.

Une adresse accessible à Porto-Novo

Situé à Djassin Hounvié, dans la ville capitale, ELONA HOUSE ambitionne de ré-



ELONA HOUSE

SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ? Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel ou simple moment en famille... notre espace vous ouvre ses portes pour toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.

- ASSISTANCE TECHNIQUE PRO
- GRANDE CAPACITÉ MODULABLE
- SALLES CLIMATISÉES
- GRUPE ELECTROGENE DISPONIBLE

Djassin Hounvié - Dowa (Porto-Novo)

+229 0198904640 / 0155499999

+229 0195534395 / 0155500707

pondre aux attentes des familles, des associations, des entreprises et des institutions à la recherche d'un espace pour leurs manifestations.

À travers son offre de salles de fêtes et de conférences, l'établissement mise sur la polyvalence de ses installations pour accompagner les moments heureux des familles ainsi que les activités du monde professionnel.

Pour toute information ou réservation, les intéressés peuvent contacter ELONA HOUSE aux numéros suivants : 0198904640 / 0155499999 ou 0195534395 / 0155500707.

ELONA HOUSE : un espace pour célébrer, se réunir et réussir ses événements.

Marie Estelle AKANNI

ANNIVERSAIRE AU SEIN DE L'EMBLÈME DU JOUR ET D'EMERIC PRODUCTION

Mayass NOUMON à l'honneur ce mardi 27 octobre

Un talent créatif célébré par toute l'équipe de la rédaction

Ce mardi 27 octobre 2026 est un jour particulier pour Mayass NOUMON, graphiste et monteur au sein du quotidien L'Emblème du Jour et du groupe EMERIC PRODUCTION. À l'occasion de son anniversaire, ses collègues et l'ensemble de la rédaction lui témoignent leur affection et lui adressent leurs vœux les plus chaleureux.

Professionnel de l'image et de la création visuelle, Mayass NOUMON contribue, par son savoir-faire, sa créativité et son engagement, à la réalisation des supports graphiques et audiovisuels des deux structures. Son travail participe à la valorisation des contenus et au renforcement de leur identité visuelle.

Cette célébration constitue également une belle occasion de saluer son apport à la dynamique collective de l'entreprise et de lui témoigner la reconnaissance de ses collaborateurs. Dans un environnement

où l'image et la communication occupent une place essentielle, son expertise représente un atout précieux pour l'équipe.

En ce jour spécial, la direction et toute l'équipe de la rédaction de L'Emblème du Jour, ainsi que la famille EMERIC PRODUCTION, lui souhaitent une excellente santé, une longue vie, la paix du cœur, le bonheur et une réussite toujours plus grande dans ses projets professionnels et personnels.

Que cette nouvelle année de vie soit riche en opportunités, en inspirations et en succès. Puisse son talent continuer à s'affirmer et lui ouvrir de nouvelles perspectives.

Joyeux anniversaire, Mayass NOUMON ! Toute la famille de L'Emblème du Jour et d'EMERIC PRODUCTION te souhaite le meilleur et beaucoup de belles réalisations pour les années à venir.

Augusta DAKPOGAN



ASSEMBLÉE NATIONALE – REMPLACEMENT DE JEAN-MICHEL ABIMBOLA

Joseph Djogbénou installe Gilles Zoungué Ezin dans ses fonctions de député



À la suite de la suspension du mandat parlementaire de Jean-Michel Abimbola, son suppléant, Gilles Zoungué Ezin, fait son entrée à l'Assemblée nationale. Le président de l'institution parlementaire, Joseph Djogbénou, a procédé à son installation dans ses fonctions, marquant ainsi une nouvelle étape dans la représentation parlementaire.

L'Assemblée nationale connaît un changement dans sa composition. À la suite de la suspension du mandat du député Jean-Michel Abimbola, son suppléant, Gilles Zoungué Ezin, a été installé dans ses fonctions par le président de l'Assemblée nationale, Joseph Djogbénou.

Cette installation s'inscrit dans le cadre de la continui-

té du fonctionnement de l'institution parlementaire et de la représentation des populations au sein de la représentation nationale. Elle permet au suppléant appelé à siéger d'assumer les responsabilités liées à son nouveau statut, conformément aux dispositions applicables.

En procédant à cette installation, Joseph Djogbénou assure la mise en œuvre de la procédure institutionnelle liée au remplacement du député concerné. Gilles Zoungué Ezin est désormais appelé à prendre part aux travaux parlementaires et à contribuer, dans le cadre de ses attributions, à l'examen des textes de loi ainsi qu'au contrôle de l'action gouvernementale.

Cette évolution intervient dans un contexte où l'Assemblée nationale poursuit ses activités législatives et le traitement des dossiers inscrits à son agenda. L'arrivée de Gilles Zoungué Ezin ouvre ainsi une nouvelle séquence dans l'exercice du mandat parlementaire au sein de l'institution.

Une transition institutionnelle

Au-delà du changement de titulaire, cette installation rappelle l'importance des mécanismes institutionnels prévus pour assurer la continuité de la représentation nationale. Le nouveau député devra désormais s'inscrire dans la dynamique des travaux de la législature et répondre aux exigences attachées à l'exercice de la fonction parlementaire.

Emeric Joël ALLAGBE

ASSEMBLÉE NATIONALE

MATHIAS KOUWANOU « AKOMA » SALUE LES AVANCÉES SOUS DJOGBÉNOU

Gouvernance inclusive, diplomatie parlementaire et renforcement des capacités au cœur de son intervention sur le rapport d'activité

À la faveur de la séance plénière du lundi 26 octobre 2026, consacrée notamment à l'examen du rapport d'activité du président de l'Assemblée nationale, le député Mathias KOUWANOU, alias « AKOMA », a salué les efforts déployés sous la présidence de Joseph Fifamè DJOGBÉNOU. Dans son intervention, l'élue a mis en avant plusieurs aspects du fonctionnement de l'institution parlementaire, notamment la concertation au sein des organes dirigeants, le rayonnement international du Parlement et le renforcement des capacités des députés et du personnel.

La reddition des comptes, un principe de gouvernance

Pour le député Mathias KOUWANOU, alias AKOMA, la reddition des comptes constitue une exigence à la fois morale et politique. C'est pourquoi il a salué la présentation, pour la deuxième fois consécutive au cours de cette 10^e législature, du rapport d'activité du président de l'Assemblée nationale.

Ce document retrace les actions menées pour garantir le fonctionnement régulier du Parlement, améliorer son efficacité et accroître sa visibilité, aussi bien au Bénin qu'à l'international.

L'élue a particulièrement relevé la tenue de neuf réunions du Bureau et de trois réunions de la Conférence des présidents. À ses yeux, ces rencontres témoignent d'une volonté de privilégier la concertation et une gouvernance inclusive. Une démarche qui favorise la cohésion entre les différentes composantes de l'institution et contribue à la qualité des décisions prises.

Vingt-deux missions à l'étranger : la diplomatie parlementaire mise en avant

Autre volet souligné par Mathias KOUWANOU, la diplomatie parlementaire. Les vingt-deux missions effectuées à l'étranger constituent, selon son appréciation, une illustration de la participation du Parlement béninois aux activités des instances parlementaires internationales.

Dans un contexte institutionnel marqué par l'avènement du Sénat et l'évolution des responsabilités de représentation du Bénin à l'international, le député a insisté sur la portée stratégique de ces missions. Il estime qu'elles ne doivent pas être réduites à de simples déplacements, mais considérées comme des instruments de coopération, de dialogue et de défense des intérêts nationaux.

Formation et modernisation pour un Parlement plus performant

Le député a également salué les initiatives engagées en faveur du renforcement des capacités des parlementaires et du personnel. Pour lui, la formation, la modernisation des outils de travail et l'optimisation de la gestion des ressources humaines sont indispensables à l'amélioration des performances de l'institution.

En clôturant son intervention, Mathias KOUWANOU, alias AKOMA, a adressé ses félicitations au président de l'Assemblée nationale, Joseph Fifamè DJOGBÉNOU, aux membres du Bureau, à l'ensemble des députés ainsi qu'au personnel civil et militaire pour les efforts consentis.

Il a souhaité que cette dynamique se consolide et que les défis qui restent à relever soient abordés avec diligence, afin de renforcer l'efficacité du Parlement, son ouverture aux citoyens et

son rayonnement international.

À travers cette intervention, le député Mathias KOUWANOU a ainsi mis l'accent sur les exigences d'une institution parlementaire fondée sur la responsabilité, la concertation et l'amélioration continue de son fonctionnement.

Emeric Joël ALLAGBE



Eugénie KOUANA met en lumière les actions sociales et citoyennes du Parlement

(Santé, jeunesse et ouverture aux populations au cœur de son intervention sur le rapport d'activité de Joseph DJOGBÉNOU)

À l'occasion de l'examen du rapport d'activité du président de l'Assemblée nationale, Joseph Fifamè DJOGBÉNOU, l'honorable députée Eugénie KOUANA a salué les efforts engagés pour améliorer le fonctionnement de l'institution parlementaire. Dans son intervention, elle a particulièrement mis en avant les actions sociales, les initiatives sanitaires et les programmes de formation citoyenne, qu'elle considère comme des leviers essentiels pour rapprocher davantage le Parlement des populations.

Une reconnaissance du travail accompli à la tête du Parlement

L'honorable Eugénie KOUANA a d'abord adressé ses félicitations au président de l'Assemblée nationale pour les avancées enregistrées dans la conduite des activités parlementaires, la modernisation de l'administration et le renforcement des relations entre l'institution et les citoyens.

Pour la députée, l'évaluation de l'action parlementaire ne saurait se limiter aux lois votées et aux activités institutionnelles. Elle doit également prendre en compte les initiatives qui améliorent concrètement les conditions de vie des personnes et favorisent le bien-être collectif.

La santé, une priorité au sein de l'institution

Dans cette perspective, Eugénie KOUANA a mis en exergue les résultats obtenus par le Centre médico-social de l'Assemblée nationale au profit des députés, du personnel parlementaire et de leurs familles.

Selon les données présentées dans le rapport, 529 actes médicaux ont été réalisés et 513 patients ont bénéficié de premiers soins, grâce notamment à la disponibilité de médicaments de première nécessité. À ces résultats s'ajoute une campagne de dépistage et de vaccination contre l'hépatite B, qui a mobilisé 619 partici-

pants. Parmi eux, 427 avaient déjà reçu deux doses du vaccin à la date de référence du rapport.

Pour la parlementaire, ces chiffres témoignent de l'importance accordée à la prévention et à l'accès aux soins au sein de l'Assemblée nationale. Elle a ainsi plaidé pour la poursuite et le renforcement de ces initiatives, estimant que la santé demeure une composante fondamentale du bien-être et de l'efficacité au travail.

La jeunesse et la formation citoyenne au cœur des préoccupations

Au-delà du volet sanitaire, l'élue a également salué les actions menées en faveur de la jeunesse, notamment l'accompagnement du Parlement des jeunes du Bénin, l'organisation de son académie parlementaire et les activités de formation citoyenne.

À ses yeux, ces initiatives contribuent à mieux préparer les jeunes à comprendre le fonctionnement des institutions, à participer à la vie publique et à exprimer leurs aspirations pour le développement du Bénin.

La députée a également relevé l'importance de l'accueil de 1 197 visiteurs issus d'établissements scolaires et universitaires du Bénin et du Togo. Pour elle, cette ouverture constitue une démarche appréciable qui permet aux apprenants de découvrir de plus près le fonctionnement de l'institution parlementaire et de mieux s'approprier les principes de la démocratie.

Un plaidoyer pour la continuité des actions sociales

En conclusion, Eugénie KOUANA a encouragé le président de l'Assemblée nationale à maintenir cette dynamique, en accordant une attention soutenue aux questions de santé, aux initiatives sociales, à la formation citoyenne et à l'ouverture du Parlement aux populations.

Elle a renouvelé ses félicitations à Joseph DJOGBÉNOU ain-

si qu'à l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités présentées.

À travers cette intervention, l'honorable Eugénie KOUANA rappelle que la performance d'une institution parlementaire se mesure non seulement à sa production législative, mais aussi à sa capacité à promouvoir le bien-être, à accompagner la jeunesse et à renforcer le lien entre les institutions républicaines et les citoyens.

Emeric Joël ALLAGBE



ASSEMBLÉE NATIONALE

Louis KOUKPEMEDJI plaide pour une réforme qui protège les vies et garantit les droits des citoyens

Le député salue les avancées du projet de loi, notamment la protection des piétons et des personnes secourant les victimes d'accidents. Il appelle également à des sanctions proportionnées et à un renforcement de l'éducation routière.

La réforme du Code de la route en République du Bénin ne doit pas se limiter au renforcement des sanctions contre les contrevenants. Elle doit avant tout contribuer à préserver les vies humaines, à mieux protéger les usagers de la route et à garantir les droits des citoyens. C'est le message défendu par le député KOUKPEMEDJI Dèhoumon Louis, lors de son intervention en discussion générale sur le projet de loi portant Code de la route, à l'Assemblée nationale, ce lundi 26 octobre 2026.

Une réforme à portée humaine et sociale

Prenant la parole devant ses collègues députés, le parlementaire a d'abord salué l'initiative du Gouvernement ainsi que le travail réalisé par la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme dans l'examen du texte.

Pour lui, la révision de la législation routière représente une réforme importante pour le Bénin, aussi bien en matière de modernisation des règles de circulation que de protection des populations.

L'élu a particulièrement insisté sur les conséquences humaines et sociales des accidents de la circulation. Derrière chaque drame, a-t-il rappelé, se trouvent des vies perdues, des familles endeuillées, des personnes devenues handicapées et des ménages parfois plongés dans la précarité après la disparition ou l'incapacité de travail de leur principal soutien.

À ses yeux, la sécurité routière dépasse donc le simple cadre de la réglementation. Elle constitue également un enjeu de santé publique, de protection sociale et de développement économique.

Trois avancées majeures mises en évidence

Dans son analyse du projet de loi issu des travaux de la commission compétente, KOUKPEMEDJI Dèhoumon Louis a mis en lumière trois avancées qu'il juge particulièrement importantes.

La première porte sur la protection des piétons et des personnes à mobilité réduite. Le député apprécie la prise en compte de leur sécurité dans la conception et l'aménagement des infrastructures routières, un impératif pour rendre les déplacements plus sûrs et plus accessibles.

La deuxième avancée concerne la protection des personnes qui portent secours aux victimes d'accidents. Pour le parlementaire, cette disposition est essentielle, car elle peut contribuer à dissiper les appréhensions de certains citoyens et à encourager l'assistance aux personnes en détresse.

La troisième touche au renforcement des obligations de sécurité des conducteurs et des passagers, notamment le port du casque, l'utilisation de la ceinture de sécurité et la prévention des comportements dangereux.

Ces mesures traduisent, selon lui, une orientation fondamentale : placer la sauvegarde de la vie humaine au cœur de la législation routière béninoise.

Des sanctions rigoureuses, mais respectueuses des droits

Tout en réaffirmant son soutien à la réforme, le député a attiré l'attention de ses collègues sur la nécessité de concilier la lutte contre l'incivisme routier avec la protection des libertés et des droits des citoyens.

Il estime que les infractions doivent être combattues au moyen de règles suffisamment dissuasives. Toutefois, la sévérité de la loi ne doit pas conduire à des sanctions disproportionnées ni à des procédures administratives susceptibles de porter atteinte aux droits des usagers.

C'est dans cette perspective que l'élu entend formuler, au cours de la discussion particulière, des propositions d'amélioration relatives aux garanties entourant le retrait du permis de conduire et à l'encadrement juridique des sanctions contraventionnelles.

Cette démarche vise à promouvoir une législation qui associe efficacité répressive, sécurité juridique et équité dans le traitement des usagers de la route.

La sensibilisation, un complément indispensable à la répression

Au-delà du dispositif légal, KOUKPEMEDJI Dèhoumon Louis a plaidé pour une mise en œuvre accompagnée d'efforts soutenus en matière de sensibilisation et d'éducation routière.

Il a également souligné l'importance de disposer d'infrastructures adaptées aux différents usagers. Pour le parlementaire, les sanctions, aussi nécessaires soient-elles, ne peuvent suffire à garantir durablement la sécurité sur les routes sans une évolution des comportements et une amélioration des conditions de circulation.

L'éducation des conducteurs, la responsabilisation des passagers et la protection des usagers les plus vulnérables doivent ainsi accompagner l'application du nouveau dispositif.

Un soutien affirmé au projet de loi

En conclusion de son intervention, le député a réitéré son soutien au projet de loi portant Code de la route en République du Bénin, qu'il considère comme une avancée significative pour le pays.

Son message repose sur une conviction : le futur Code ne doit pas être uniquement un instrument de discipline et de répression, mais également un outil de prévention, de justice et de sauvegarde des vies humaines.

À travers cette position, KOUKPEMEDJI Dèhoumon Louis met en avant une approche équilibrée de la sécurité routière, fondée sur le respect des règles, la responsabilité individuelle, la protection des citoyens et l'amélioration des conditions de circulation.

Pour lui, la réussite de cette réforme se mesurera surtout à sa capacité à réduire les drames sur les routes béninoises tout en garantissant une application juste et proportionnée de la loi.

Emeric Joël ALLAGBE



Jean Eudes OKOUNDE plaide pour une sensibilisation continue aux lois votées

À l'occasion de l'examen du projet de loi portant Code de la route en République du Bénin, le député Jean Eudes OKOUNDE a mis l'accent sur la nécessité d'accompagner l'adoption des textes législatifs par une sensibilisation permanente des populations. Pour lui, l'efficacité d'une loi dépend aussi de sa connaissance et de son appropriation par les citoyens.

La prévention des accidents de la circulation passe également par l'information et l'éducation des usagers de la route. C'est l'idée défendue par le député Jean Eudes OKOUNDE lors des discussions autour du projet de loi portant Code de la route à l'Assemblée nationale.

Au-delà de l'examen des dispositions légales destinées à encadrer la circulation routière, l'élu met en lumière un enjeu essentiel : la nécessité de mieux faire connaître aux populations les lois adoptées par leurs représentants. Une démarche qui vise à renforcer le civisme, à encourager le respect des règles et à favoriser des comportements plus responsables sur les routes béninoises.

Pour une meilleure appropriation des lois

Dans son approche, le vote d'une loi ne saurait constituer une finalité en soi. Encore faut-il que les citoyens en comprennent le contenu, les objectifs et les implications dans

leur vie quotidienne. D'où l'importance d'organiser des campagnes de sensibilisation régulières, accessibles à toutes les catégories de la population.

Cette démarche concerne particulièrement le Code de la route, dont la bonne application exige une implication collective des conducteurs, des motocyclistes, des piétons et de l'ensemble des usagers. La sensibilisation continue apparaît ainsi comme un levier complémentaire aux mesures de contrôle et de sanction, en contribuant à prévenir les comportements dangereux et à consolider une véritable culture de la sécurité routière.

Une responsabilité partagée

La préoccupation exprimée par Jean Eudes OKOUNDE dépasse le seul cadre de la circulation routière. Elle pose la question de la vulgarisation des textes législatifs après leur adoption par le Parlement. Les administrations publiques, les collectivités territoriales, les médias, les organisations de la société civile et les acteurs de proximité peuvent, chacun à son niveau, contribuer à cette mission d'information citoyenne.

En plaidant pour une sensibilisation continue aux lois votées, le député rappelle ainsi que l'efficacité de l'action législative repose aussi sur la capacité des institutions à rap-

procher les textes des réalités quotidiennes des populations.

À travers cet appel, l'enjeu est clair : faire en sorte que les lois ne restent pas de simples textes, mais deviennent des repères compris et respectés par tous. Dans le domaine de la sécurité routière, cette appropriation collective pourrait contribuer à renforcer la prévention et à mieux protéger les vies humaines.

Emeric Joël ALLAGBE



ASSEMBLÉE NATIONALE

Gérard GBÉNONCHI salue les avancées et appelle à maintenir le cap

À l'occasion du débat général sur le deuxième rapport d'activité du président de l'Assemblée nationale, couvrant la période du 22 avril au 30 septembre 2026, le président Gérard GBÉNONCHI a salué les performances enregistrées par l'institution parlementaire. Entre métaphore aéronautique, appréciation des résultats législatifs et appel à la rigueur budgétaire, il a mis en avant les avancées de la dixième législature, tout en soulignant les défis qui restent à relever.

La dixième législature poursuit sa progression. Lors de la séance plénière du lundi 26 octobre 2026, consacrée notamment à l'examen du deuxième rapport d'activité du président de l'Assemblée nationale, Joseph DJOGBÉNOU, le président Gérard GBÉNONCHI a livré une intervention marquée par la reconnaissance des acquis et la volonté de voir se consolider la dynamique institutionnelle.

D'entrée de jeu, il a salué la qualité du rapport présenté, estimant qu'il témoigne d'une évolution encourageante dans le fonctionnement de l'institution parlementaire. Pour illustrer cette progression, il a choisi une métaphore aéronautique qui a suscité des sourires dans l'hémicycle.

« Si votre premier rapport nous avait permis de constater le décollage de la dixième législature, celui-ci nous rassure sur la suite du voyage : après le décollage, le gaz a été mis à fond ; la vitesse de croisière est atteinte et l'appareil semble parfaitement stabilisé ! », a-t-il lancé.

Au-delà de cette touche d'humour, Gérard GBÉNONCHI a insisté sur les résultats présentés dans le rapport, notamment en matière législative et institutionnelle.

Des avancées législatives et institutionnelles

relevées

Sur le plan législatif, le président Gérard GBÉNONCHI a rappelé que l'Assemblée nationale a adopté une loi organique, sept lois ordinaires, deux lois de finances et deux autorisations de ratification au cours de la période considérée. Il a également évoqué l'examen de vingt-trois décrets relatifs à des accords de financement portant sur près de 896 milliards de francs CFA.

Pour lui, l'appréciation de la performance parlementaire ne doit toutefois pas se limiter au nombre de textes examinés ou adoptés. Les séminaires d'appropriation organisés autour des législations forestière et environnementale constituent également, à ses yeux, des initiatives utiles pour renforcer les capacités des députés et améliorer la qualité de leur travail.

Le président Gérard GBÉNONCHI a par ailleurs salué les efforts déployés en matière de fonctionnement institutionnel, de participation aux instances dirigeantes, de traçabilité des débats et de rationalisation de la gestion administrative.

La maîtrise des dépenses, un impératif de responsabilité

L'intervention a également mis l'accent sur la gestion financière de l'institution. Le budget prévisionnel de l'Assemblée nationale pour 2027, arrêté à 31,641 milliards de francs CFA, en baisse de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent, a été présenté comme un indicateur des efforts de maîtrise des dépenses.

« Une institution qui contrôle les finances publiques doit elle-même donner l'exemple de la rigueur, de la transparence et de la maîtrise de ses charges », a souligné Gérard GBÉNONCHI,

insistant ainsi sur la nécessité de faire de la bonne gestion une exigence permanente au sein du Parlement.

Le leadership et la méthode au cœur des résultats

Au-delà des chiffres, le président Gérard GBÉNONCHI a mis en relief l'importance de la conduite de l'institution et de la capacité à mobiliser les énergies autour d'objectifs communs.

S'appuyant sur une formule célèbre attribuée à Sénèque — « Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va » —, il a rappelé qu'une institution ne peut atteindre ses objectifs sans une direction claire, une méthode de travail cohérente et une coordination efficace des efforts.

Cette référence au leadership a permis de souligner le rôle de la conduite institutionnelle dans la transformation des moyens disponibles en résultats concrets.

Des défis à relever pour une Assemblée plus performante

Tout en saluant les acquis, Gérard GBÉNONCHI n'a pas passé sous silence les difficultés persistantes. Les contraintes matérielles, l'attente du nouveau siège de l'Assemblée nationale, la modernisation administrative et le renforcement de l'effectivité du contrôle parlementaire figurent parmi les principaux défis évoqués.

Pour lui, l'objectif ne consiste pas uniquement à légiférer davantage, mais aussi à produire des lois de meilleure qualité, à exercer un contrôle rigoureux et à représenter fidèlement les aspirations des citoyens béninois.

En conclusion, le président Gérard GBÉNONCHI a exprimé son soutien à la dynamique engagée à la tête de l'institution, tout en appelant à inscrire les résultats obtenus dans la durée.

Son intervention se résume à une image forte : le décollage est réussi et la vitesse de croisière semble atteinte. Le défi consiste désormais à maintenir le cap, y compris dans les moments difficiles, afin de renforcer l'efficacité, la crédibilité et l'exemplarité de l'Assemblée nationale au service de la démocratie et du peuple béninois.

Emeric Joël ALLAGBE



Armand Gansè met les compagnies d'assurance sous pression et réclame l'indemnisation des victimes en 72 heures

À l'Assemblée nationale, le député dénonce les lenteurs dans le règlement des sinistres et appelle le gouvernement à instaurer un mécanisme de régulation contraignant.

Les compagnies d'assurance sont désormais interpellées sur leur responsabilité dans la prise en charge des victimes d'accidents de la circulation. À l'occasion de l'examen du projet de loi portant Code de la route, ce lundi 26 octobre 2026, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, le député Armand Gansè a livré un plaidoyer ferme en faveur d'une indemnisation plus rapide des assurés victimes d'accidents.

Loin de limiter le débat aux seules règles de circulation, l'élue a attiré l'attention du gouvernement sur une difficulté majeure : les lenteurs administratives qui entourent le règlement des sinistres. Pour lui, les efforts consentis en matière de prévention et de répression des infractions doivent s'accompagner de mesures concrètes pour soulager les victimes.

Des primes encaissées, des victimes en attente

Dans son intervention, Armand Gansè a pointé ce qu'il considère comme un déséquilibre entre la régularité de la perception des primes d'assurance et la lenteur du traitement des demandes d'indemnisation. Après un accident, les assurés peuvent se retrouver confrontés à des démarches longues et fastidieuses avant d'obtenir réparation des dommages subis.

Une situation que le parlementaire juge préoccupante, d'autant que le risque zéro n'existe pas sur les routes, quels que soient les dispositifs de prévention et de sanction adoptés.

72 heures pour accélérer l'indemnisation

Face à cette réalité, Armand Gansè invite le gouvernement à mettre en place un mécanisme de régulation contraignant, assorti d'une procédure accélérée de règlement des sinistres.

« Ce dispositif devrait imposer une procédure de règlement accéléré, garantissant la liquidation des droits de l'assuré victime d'un accident de la circulation routière dans un délai maximal de 72 heures », a-t-il plaidé devant ses collègues députés.

Cette proposition vise à renforcer les obligations des compagnies d'assurance et à placer les intérêts des victimes au centre du dispositif de protection routière. Sa mise en œuvre nécessiterait toutefois de préciser les conditions d'application du délai proposé, notamment les pièces requises et les modalités d'évaluation des dommages.

Un plaidoyer pour une assurance plus efficace

À travers cette intervention, le député Armand Gansè élargit le débat sur le Code de la route à la question essentielle de la réparation des préjudices. Pour lui, la protection des usagers ne doit pas s'arrêter à la prévention des accidents : elle doit également se traduire par une prise en charge diligente lorsque le drame survient.

Son appel place ainsi le gouvernement face à un enjeu de taille : faire évoluer les mécanismes de régulation pour que les victimes ne subissent pas, en plus des conséquences de l'accident, les lenteurs du processus d'indemnisation.

Un message clair aux compagnies d'assurance : la protection des assurés doit se traduire par des actes et des délais de traitement à la hauteur des attentes des victimes.

Emeric Joël ALLAGBE



ASSEMBLÉE NATIONALE

L'He Hervé Hehomey plaide pour une application rigoureuse du nouveau Code de la route

Modernisation du cadre juridique, réduction de 50 % des accidents à l’horizon 2030, formation des acteurs et moyens adéquats pour les contrôles : le député Hervé Hehomey a défendu avec conviction l’adoption d’un Code de la route adapté aux réalités actuelles du Bénin. Il appelle le gouvernement à prendre rapidement les textes d’application et à garantir les moyens nécessaires pour sauver des vies.

Le Bénin franchit une étape majeure dans la modernisation de sa législation routière. Réunis en séance plénière ce lundi 26 octobre 2026, au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, les députés de la 10^e législature ont procédé au vote de la loi portant Code de la route. À l’occasion des débats, l’honorable Hervé Hehomey s’est illustré par une intervention structurée, mettant en évidence les enjeux de cette réforme et les conditions indispensables à son efficacité.

Pour le parlementaire, l’adoption de ce texte marque une rupture nécessaire avec un cadre réglementaire hérité de l’époque coloniale. Après environ 70 ans d’application de l’arrêté général de 1956, la modernisation des règles de circulation apparaît comme une exigence incontournable face à l’évolution des infrastructures routières, à l’augmentation du parc automobile et à l’intensification des déplacements.

Un cadre juridique à la hauteur des ambitions du Bénin

Dans son intervention, Hervé Hehomey a d’abord salué les efforts du gouvernement ayant conduit à l’aboutissement de ce projet de loi, dont les premières moutures remontent à plus de cinq ans.

L’élu a notamment rappelé les progrès réalisés par le Bénin en matière d’infrastructures, avec plus de 3 000 kilomètres de routes asphaltées, auxquels s’ajoutent quelque 18 000 kilomètres de routes en terre et de pistes rurales, selon les chiffres avancés dans son intervention.

Cette évolution, combinée à la croissance continue du nombre de véhicules et à la présence importante de poids lourds, rend indispensable un dispositif juridique plus adapté aux réalités actuelles. Pour le député, l’enjeu ne consiste plus seulement à construire de bonnes routes, mais à garantir des conditions de circulation qui préservent effectivement la vie humaine.

« Une route sûre est une route qui ne tue pas », a-t-il souligné en substance, insistant sur la nécessité de réduire considérablement la fréquence et la gravité des accidents.

Réduire de 50 % les accidents à l’horizon 2030

Au-delà de la modernisation législative, Hervé Hehomey inscrit cette réforme dans une ambition nationale de sécurité routière. Il a rappelé l’objectif de réduction de 50 % du taux d’accidents à l’horizon 2030,

présenté au cours des débats.

Selon lui, la vocation du Bénin à devenir une plateforme logistique de référence et une destination touristique attractive exige des infrastructures non seulement performantes, mais également sûres pour l’ensemble des usagers.

Le député a ainsi rappelé que la sécurité routière dépasse le seul cadre des infractions à la circulation. Elle mobilise plusieurs secteurs, notamment la justice, la santé, les transports, les assurances et les forces de sécurité publique.

S’appuyant sur l’article 15 de la Constitution, qui consacre notamment le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l’intégrité de la personne, il a souligné la responsabilité de l’État dans la protection des citoyens et des biens.

Des décrets d’application attendus sans délai

Si Hervé Hehomey soutient le vote du nouveau Code de la route, il prévient toutefois qu’une loi, aussi ambitieuse soit-elle, ne peut produire ses effets sans une mise en œuvre effective.

C’est pourquoi il a lancé un appel pressant au gouvernement pour que les décrets et arrêtés nécessaires à l’application des nouvelles dispositions soient pris dans les meilleurs délais.

Pour le parlementaire, cette diligence est essentielle afin d’éviter que les innovations introduites par le texte ne restent théoriques. Les mesures réglementaires doivent permettre aux administrations et aux services compétents de disposer rapidement des instruments nécessaires à l’exécution de la loi.

Formation, sensibilisation et équipements : les autres urgences

L’autre axe majeur de son plaidoyer concerne le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de sécurité routière. Hervé Hehomey estime indispensable d’organiser la formation et le recyclage des agents du Centre national de sécurité routière (CNSR), de l’Agence nationale des transports terrestres (ANaTT), des moniteurs d’auto-écoles ainsi que des forces de sécurité publique.

À cela doit s’ajouter une vaste campagne de vulgarisation des nouvelles dispositions auprès des usagers. Les piétons, les motocyclistes, les passagers des transports en commun et les autres usagers vulnérables doivent être informés de leurs droits, de leurs obligations et des nouvelles exigences du Code.

Le député a également insisté sur la nécessité de doter les services

chargés du contrôle de matériels et d’équipements appropriés. Sans des moyens opérationnels suffisants, a-t-il averti, l’application effective des nouvelles règles risque d’être compromise.

Un financement durable pour sauver des vies

Enfin, Hervé Hehomey a mis l’accent sur la question du financement. Puisque la majorité des accidents sont, selon lui, prévisibles et évitables, les pouvoirs publics doivent garantir la continuité des actions de prévention, de sensibilisation, de contrôle et de répression.

Il appelle ainsi à la mise en place de mécanismes financiers pérennes, capables de soutenir durablement la politique nationale de sécurité routière.

À travers ce plaidoyer, l’honorable Hervé Hehomey défend une approche globale : moderniser la loi, former les acteurs, informer les citoyens, renforcer les moyens de contrôle et assurer un financement régulier des actions engagées.

Pour lui, le véritable succès du nouveau Code de la route ne se mesurera pas uniquement à son adoption par les députés, mais surtout à sa capacité à réduire les accidents, à protéger les usagers et à sauver durablement des vies humaines.

Emeric Joël ALLAGBE



RÉFORME DU CODE DE LA ROUTE AU BÉNIN

Djogbénou et les députés engagés pour sauver des vies : bientôt la fin des motos sans permis de conduire ?

L’Assemblée nationale examine le projet de loi portant Code de la route, avec en toile de fond le renforcement de la sécurité routière et la responsabilisation des conducteurs.

La sécurité routière s’invite au cœur des débats parlementaires au Bénin. À travers l’examen du projet de loi portant Code de la route, le président de l’Assemblée nationale, Joseph Fifamè DJOGBÉNOU, et ses collègues députés se penchent sur un enjeu majeur de santé publique : la préservation des vies humaines sur les routes. Parmi les préoccupations soulevées figure la conduite des motocyclettes sans permis de conduire, une pratique qui pose la question du respect des règles et de la maîtrise des engins à deux roues.

La sécurité routière au cœur des préoccupations

Dans un pays où la motocyclette demeure un moyen de déplacement incontournable pour de nombreux citoyens, l’encadrement de sa conduite constitue un défi important. Le respect des règles de circulation, la maîtrise du véhi-

cule et la connaissance du Code de la route sont autant de facteurs qui contribuent à réduire les risques d’accident.

L’examen de ce texte législatif offre ainsi aux représentants du peuple l’occasion de renforcer le cadre juridique applicable aux usagers de la route. L’objectif est de promouvoir des comportements plus responsables, de prévenir les accidents et de mieux protéger les motocyclistes, les automobilistes ainsi que les piétons.

Le permis de conduire, un enjeu de responsabilisation

La question des conducteurs de motos circulant sans permis se trouve au centre des attentes liées à cette réforme. L’encadrement de l’accès à la conduite vise notamment à s’assurer que les usagers concernés disposent des connaissances et des aptitudes nécessaires pour circuler en toute sécurité.

Au-delà des sanctions que pourrait prévoir le dispositif légal, l’efficacité de cette réforme dépendra également de la sensibilisation des populations, de l’application effec-

tive des dispositions adoptées et de l’accompagnement des conducteurs dans leur mise en conformité avec la réglementation.

Une réforme attendue dans son application

L’examen du projet de loi par les députés marque une étape importante dans le processus législatif. Les modalités précises de mise en œuvre, les obligations imposées aux conducteurs et les sanctions applicables devront être appréciées à la lumière des dispositions finalement adoptées et des textes d’application éventuels.

À travers cette réforme, l’enjeu est clair : faire de la route un espace plus sûr pour tous. Car derrière chaque règle de circulation se trouve une exigence fondamentale, celle de préserver la vie humaine. Le défi sera désormais de traduire les dispositions légales en changements concrets dans les habitudes des usagers.

Emeric Joël ALLAGBE

GOUVERNANCE PARLEMENTAIRE

JOSEPH DJOGBÉNOU RENFORCE LE SUIVI DES MISSIONS DES DÉPUTÉS

Désormais, les parlementaires en mission devront rendre compte de leurs activités à travers des rapports transmis à la commission des Relations extérieures, avec à la clé une présentation en séance plénière. Une nouvelle exigence qui place Augustin Ahouanvoebla, président de la commission C5, au cœur de ce dispositif.

Un Parlement davantage tourné vers la redevabilité et le suivi de ses engagements. Sous la présidence de Joseph Djogbénou, l'Assemblée nationale s'oriente vers un renforcement du contrôle et de la traçabilité des missions parlementaires. Désormais, tout député envoyé en mission au nom de l'institution devra produire un rapport destiné à la commission des Relations extérieures, communément appelée commission C5, en vue de sa présentation en séance plénière.

Cette orientation marque une évolution dans la manière de rendre compte des activités menées par les représentants du peuple au-delà des frontières nationales ou dans le cadre de leurs différentes missions officielles. Elle vise à faire en sorte que les déplacements effectués au nom du Parlement ne se limitent pas à une participation protocolaire, mais débouchent sur un véritable retour d'expérience au bénéfice de l'institution.

Joseph Djogbénou mise sur la transparence et l'efficacité

À travers cette mesure, le président de l'Assemblée nationale entend donner davantage de portée au travail parlementaire. La production systématique de rapports permettra notamment de mieux documenter les rencontres, les échanges, les engagements pris et les enseignements tirés des missions effectuées.

La présentation de ces rapports en séance plénière constitue également un levier pour renforcer l'information des députés et favoriser une meilleure appropriation collective des conclusions issues des représentations parlementaires. Cette démarche s'inscrit dans une logique de responsabilité institutionnelle, de transparence et d'amélioration continue du fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Augustin Ahouanvoebla face à une responsabilité accrue

Dans ce nouveau dispositif, la commission des Relations extérieures occupera une place stratégique. Son président, Augustin Ahouanvoebla, sera particulièrement sollicité pour assurer le suivi des rapports transmis, organiser leur examen et contribuer à leur présentation devant la représentation nationale, conformément aux procédures qui seront retenues.

Le responsable de la commission C5 aura ainsi un important travail de

coordination et de suivi à accomplir. Il lui reviendra de veiller à ce que les rapports des députés en mission soient effectivement pris en compte et que les informations recueillies puissent nourrir les réflexions et les décisions de l'institution.

Une innovation au service de la crédibilité parlementaire

Au-delà de son caractère organisationnel, cette nouvelle exigence traduit une volonté de consolider la culture du compte rendu au sein du Parlement béninois. Elle rappelle que toute mission accomplie au nom de l'Assemblée nationale doit pouvoir être évaluée à l'aune de ses objectifs, de ses résultats et de sa contribution au rayonnement de l'institution.

Avec cette orientation, Joseph Djogbénou imprime une dynamique axée sur la responsabilité et le suivi des activités parlementaires. Pour Augustin Ahouanvoebla et les membres de la commission C5, le chantier s'annonce important : faire des rapports de mission de véritables outils d'information, d'évaluation et de valorisation de l'action diplomatique parlementaire du Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE

DIPLOMATIE BÉNINOISE

Jean-Michel H. ABIMBOLA consulte les institutions de la République avant sa prise de fonction en France



En prélude à son entrée en fonction comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Bénin près la France, le diplomate a multiplié, lundi 26 octobre 2026, les audiences auprès de la Vice-Présidente de la République, du ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine, Yassine LATOUNDJI, et du président de la HAAC, Édouard LOKO. Une démarche placée sous le signe de l'écoute, du conseil et de la concertation institutionnelle.

Le nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Bénin près la France, Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA, poursuit activement les préparatifs de sa mission diplomatique. Dans cette perspective, il a entrepris une tournée de prise de contact auprès de plusieurs institutions de la République, avec pour objectif de recueillir les conseils des autorités et de mieux cerner les orientations devant guider son action à l'international.

La journée du lundi 26 octobre 2026 a ainsi été marquée par trois rencontres importantes. Le diplomate a successivement été reçu par la Vice-Présidente de la République, le ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine, Yassine LATOUNDJI, puis le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Édouard LOKO.

À travers cette démarche, le nouvel ambassadeur entend inscrire sa mission dans une dynamique de continuité de l'action publique, de coordination institutionnelle et de renforcement des relations de coopération du Bénin avec la France et les autres pays relevant de sa juridiction diplomatique.

Des conseils pour réussir sa mission diplomatique

La première étape de cette tournée a conduit Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA auprès de la Vice-Présidente de la République. Cette audience lui a permis de bénéficier des conseils de cette haute personnalité de l'État avant son entrée en fonction.

Pour le diplomate, cette démarche répond à une exigence de préparation et d'écoute, essentielle à la réussite de toute mission diplomatique. Il s'agit notamment de mieux appréhender les attentes des institutions nationales et de disposer de repères utiles pour le développement des relations entre le Bénin et les pays couverts par sa juridiction.

« Elle m'a prodigué des conseils pour que la coopération et le développement des relations entre le Bénin et tous les pays de la juridiction puissent se passer convenablement », a déclaré l'ambassadeur à l'issue de l'audience.

Ces échanges constituent ainsi une étape importante dans la préparation de sa mission, appelée à contribuer au rayonnement du Bénin et à la consolidation de ses partenariats internationaux.

Une mission alignée sur les orientations du chef de l'État

Abordant les perspectives de son action diplomatique, Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA a souligné sa volonté de travailler en cohérence avec les orientations définies par le chef de l'État et le Gouvernement.

Le nouvel ambassadeur entend capitaliser sur les acquis de la coopération existante et œuvrer à leur consolidation. Cette ambition suppose une coordination étroite avec le ministère des Affaires étrangères ainsi qu'avec les différents départements ministériels concernés par les dossiers de coopération.

Au-delà de la représentation officielle du Bénin, sa mission devra également contribuer à promouvoir les intérêts du pays, à renforcer sa visibilité sur la scène internationale et à favoriser le développement de nouveaux axes de partenariat.

Culture et communication au cœur des consultations

Après son audience avec la Vice-Présidente de la République, le diplomate s'est entretenu avec le ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine, Yassine LATOUNDJI. Cette rencontre s'inscrit dans une perspective d'échanges sur les enjeux culturels et patrimoniaux susceptibles de nourrir les relations entre le Bénin, la France et les autres pays relevant de sa juridiction.

La culture et le patrimoine constituent en effet des leviers importants de rayonnement international, de rapprochement entre les peuples et de valorisation de l'identité béninoise. Leur prise en compte dans la préparation de cette mission diplomatique ouvre ainsi un champ de coopération complémentaire aux relations politiques et économiques.

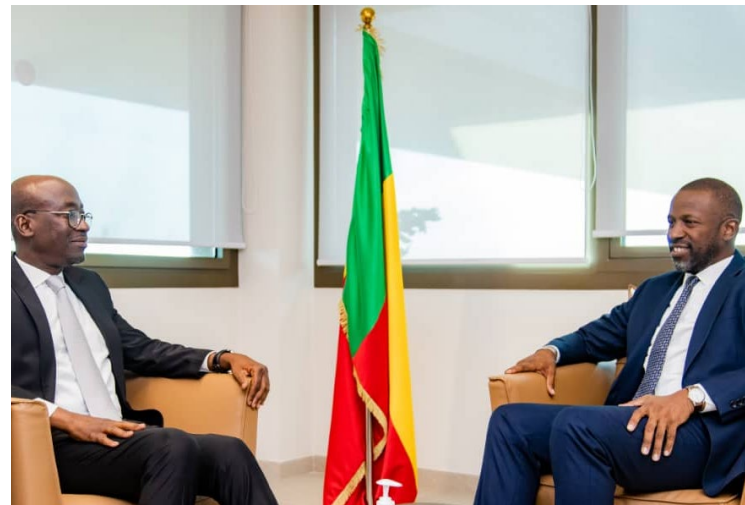
La tournée s'est achevée au siège de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, où Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA a été reçu par son président, Édouard LOKO. Cette dernière audience a permis au diplomate de poursuivre sa démarche de courtoisie et de concertation avec les institutions de la République.

Une diplomatie fondée sur l'écoute et la concertation

À travers cette série d'audiences, le nouvel ambassadeur affiche sa volonté de préparer sa prise de fonction dans un esprit de dialogue avec les institutions nationales. La démarche vise à recueillir des conseils, à mieux comprendre les priorités de l'État et à inscrire son action dans une approche cohérente de la coopération internationale.

Ces consultations préalables témoignent de l'importance accordée à la coordination entre les institutions de la République et les représentations diplomatiques du Bénin à l'étranger. Pour Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA, l'enjeu est désormais de traduire les orientations reçues en actions concrètes au service du rayonnement du Bénin et du renforcement de ses relations avec ses partenaires.

Emeric Joël ALLAGBE



CODE DE LA ROUTE AU BÉNIN

Gérard GBÉNONCHI plaide pour une application rigoureuse de la loi et une meilleure protection des usagers

À l'Assemblée nationale, le président Gérard GBÉNONCHI appelle à faire de la sécurité routière une priorité de l'action publique. À l'occasion du débat général sur le projet de loi portant Code de la route en République du Bénin, il a formulé quatre exigences majeures : des sanctions impartiales, des infrastructures sécurisées, une prévention permanente et une meilleure prise en charge des victimes d'accidents.

La sécurité routière ne saurait se limiter à l'adoption de nouvelles dispositions législatives. Elle exige des mesures concrètes, des mécanismes de contrôle efficaces et une responsabilité partagée entre l'État, les usagers de la route et les acteurs concernés. C'est le message essentiel porté par le président Gérard GBÉNONCHI lors de son intervention au débat général sur le projet de loi portant Code de la route en République du Bénin.

D'entrée de jeu, il a souligné la portée de cette réforme, qui dépasse le simple encadrement de la circulation pour toucher directement à la protection de la vie humaine. S'appuyant sur les données présentées dans le rapport, il a rappelé que le Bénin enregistre chaque année environ 1 000 décès et 4 500 blessés sur les routes. Derrière ces statistiques, a-t-il fait observer, se trouvent des familles endeuillées, des enfants orphelins, des travailleurs handicapés et d'importantes pertes économiques.

Pour le président Gérard GBÉNONCHI, la révision du cadre réglementaire hérité de 1956 constitue donc une avancée nécessaire pour adapter la législation aux réalités actuelles de la mobilité. Toutefois, il a insisté sur une exigence fondamentale : l'efficacité d'une loi se mesure avant tout à son application sur le terrain.

Quatre exigences pour sauver davantage de vies

Dans son intervention, le président Gérard GBÉNONCHI a formulé quatre propositions destinées à rendre le futur Code de la route pleinement opérationnel.

La première concerne la rigueur dans l'application des sanctions. Il préconise une répression certaine, graduée et impartiale des infractions, grâce notamment au déploiement progressif de radars automatiques et à la mise en place d'un système fiable de constatation électronique. Il suggère également d'étudier les conditions juridiques et techniques d'introduction d'un permis à points. Pour lui, les contrôles doivent être traçables et les sanctions appliquées sans privilège ni discrimination.

La deuxième exigence porte sur la sécurisation des infrastructures routières. Gérard GBÉNONCHI demande que les marchés publics de travaux routiers intègrent systématiquement la signalisation, le marquage au sol et les dispositifs de sécurité nécessaires. Il insiste également sur la vérification effective de ces équipements avant la réception des ouvrages. Les zones accidentogènes, les abords des établissements scolaires, les marchés et les traversées urbaines devraient, selon lui, bénéficier d'un programme prioritaire de sécurisation.

La troisième proposition vise à inscrire la prévention dans la durée. Le président Gérard GBÉNONCHI plaide pour l'introduction de l'éducation routière dès l'école primaire, accompagnée de campagnes régulières de sensibilisation sur le port du casque, l'assurance obligatoire, le respect des limitations de vitesse et les dangers de l'alcool au volant. Il appelle, dans cette perspective, à une coordination formalisée entre les communes, la Police républicaine et le Centre national de sécurité routière, avec des objec-

tifs précis et mesurables.

Enfin, sa quatrième exigence concerne la protection effective des victimes d'accidents. Il recommande un renforcement du contrôle de l'assurance obligatoire, particulièrement pour les motocyclettes, ainsi qu'un meilleur suivi des délais d'indemnisation. Il estime également nécessaire d'améliorer la coordination entre les forces de police, les services de secours et les structures sanitaires afin de garantir une prise en charge plus efficace des victimes.

Un plan de mise en œuvre assorti d'objectifs mesurables

Au-delà des dispositions contenues dans le projet de loi, le président Gérard GBÉNONCHI invite le Gouvernement à préparer un véritable plan de mise en œuvre. Celui-ci devrait comporter un calendrier précis, un financement clairement identifié, des indicateurs de résultats et un mécanisme annuel de compte rendu à la représentation nationale.

L'objectif est de permettre aux députés de suivre, dans le temps, les effets de la réforme sur l'évolution du nombre de décès et de blessés, mais aussi sur les comportements à risque des usagers de la route.

À travers cette approche, il défend une conception pragmatique de l'action publique, dans laquelle l'adoption d'un texte de loi doit nécessairement s'accompagner de moyens, de contrôles et d'une évaluation régulière des résultats obtenus.

La sécurité routière, une responsabilité collective

En conclusion, Gérard GBÉNONCHI a appelé à faire de la sécurité routière une obligation partagée et une exigence d'égalité devant la loi. Il estime que

l'État doit garantir des routes plus sûres, que les citoyens doivent respecter les règles de circulation, que les services compétents doivent assurer l'application effective de la législation et que les compagnies d'assurance doivent honorer leurs obligations envers les victimes.

Son intervention met ainsi l'accent sur un enjeu essentiel : faire en sorte que le nouveau Code de la route ne demeure pas un simple instrument juridique, mais devienne un levier concret de réduction des accidents et de préservation des vies humaines.

Pour le président Gérard GBÉNONCHI, la réussite de cette réforme se jugera donc moins à la promulgation de la loi qu'à sa capacité à transformer durablement les comportements et à rendre les routes béninoises plus sûres pour tous.

Emeric Joël ALLAGBE



EXAMEN DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION AUX MÉTIERS – SESSION D'OCTOBRE 2026

Ouémé : Marie Akpotrossou lance les épreuves du CQM à Dangbo

6 263 candidats, dont 3 754 femmes, à l'assaut de leur qualification professionnelle dans 93 métiers

Le département de l'Ouémé a officiellement donné, ce lundi 26 octobre 2026, le coup d'envoi de la session d'octobre du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM). C'est au Collège d'Enseignement Général 1 (CEG1) de Dangbo que le préfet de l'Ouémé, Dr Marie Akpotrossou, a procédé au lancement des épreuves, en présence des autorités administratives, communales et des représentants du secteur de l'artisanat.

L'artisanat et l'insertion professionnelle au cœur des priorités

La cérémonie de lancement a mobilisé plusieurs acteurs institutionnels et professionnels, dont Patrick Hinnou, secrétaire général du département de l'Ouémé, Séverin Mehounou, directeur départemental de l'Enseignement secondaire, technique et de la Formation professionnelle, David Bogninou, premier adjoint au maire de Dangbo, ainsi qu'Alfred Ishola

Akitoundé, chef de la délégation de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de l'Ouémé.

Dans son intervention, le préfet Dr Marie Akpotrossou a souligné l'importance du CQM dans la reconnaissance des compétences acquises par les artisans et la promotion de l'emploi des jeunes. Elle a rappelé la nécessité de valoriser les métiers artisanaux, qui constituent un levier essentiel de l'autonomisation économique et de l'insertion professionnelle.

S'adressant aux candidats, l'autorité préfectorale les a invités à faire preuve de discipline, de sérénité et d'honnêteté tout au long des épreuves. Elle les a également exhortés à donner le meilleur d'eux-mêmes afin de mériter leur certificat et de mieux valoriser leurs compétences professionnelles.

Des dispositions prises pour un examen serein

De son côté, le directeur départemental de l'Enseignement secondaire, technique et de la Formation professionnelle, Séverin Mehounou, a présenté les

dispositions organisationnelles mises en place pour assurer le bon déroulement des épreuves. Il a rassuré les autorités et les candidats quant aux préparatifs effectués dans les différents centres de composition du département.

Pour sa part, Alfred Ishola Akitoundé a exprimé la reconnaissance de la Chambre des métiers et de l'artisanat aux autorités politico-administratives pour leur accompagnement du secteur. Il a, par ailleurs, invité les responsables des collectifs d'artisans à rester mobilisés aux côtés des candidats jusqu'à la fin du processus.

Au nom de la municipalité de Dangbo, le premier adjoint au maire, David Bogninou, a souhaité la bienvenue à la délégation préfectorale et formulé ses vœux de réussite à l'endroit de tous les candidats.

6 263 candidats mobilisés dans 93 métiers

Après la visite des ateliers de composition et les conseils d'usage adressés aux candidats, le préfet de

l'Ouémé a officiellement lancé les épreuves, consacrant ainsi le démarrage de cette session dans le département.

Les chiffres de cette édition témoignent de l'ampleur de l'organisation. Au total, 6 263 candidats, dont 3 754 femmes, prennent part aux épreuves dans 93 métiers, répartis sur 178 sites de composition. Pour encadrer le processus, 1 236 jurys sont mobilisés pour l'évaluation et la correction des réalisations des candidats.

À travers cette nouvelle session du CQM, l'enjeu est de permettre aux artisans de faire reconnaître officiellement leur savoir-faire et de renforcer leurs perspectives d'insertion et d'autonomie économiques. Le lancement effectué à Dangbo marque ainsi une étape importante dans la valorisation des compétences professionnelles et la promotion de l'artisanat dans le département de l'Ouémé.

Emeric Joël ALLAGBE



L'Emblème du Jour

— LE QUOTIDIEN DE RÉFÉRENCE —

RECRUTE DES STAGIAIRES JOURNALISTES

Vous êtes passionné(e) par l'actualité,
l'écriture et le journalisme ?
Rejoignez notre équipe !



LIEU DE STAGE

Siège du journal
à Porto-Novo
(Djassin Houinvié,
Immeuble Elona House)



PRESSE ÉCRITE ET EN LIGNE

L'Emblème du Jour est un
organe de presse écrite mais
également en ligne.



UNE BELLE OPPORTUNITÉ

Les stagiaires pourront
acquérir de l'expérience
au sein d'une rédaction
professionnelle et dynamique.



COMPOSITION DU DOSSIER À DÉPOSER

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Dernier diplôme obtenu
- ✓ CV



ENVOYEZ VOTRE DOSSIER

Par mail :

 emericprod4@gmail.com

Ou par WhatsApp :



[+229 0144904640](https://wa.me/2290144904640)